



TITRE	Politique de confidentialité
TYPE	Politique
ENTRÉE EN VIGUEUR	1er juin 2026
DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION	2 décembre 2025
FRÉQUENCE DE RÉVISION	Tous les trois ans
COMPOSANTE CIBLE	Pickleball NB – Direction et conseil d'administration
SECTEUR RESPONSABLE	Pickleball NB - Général
DISTRIBUTION	<ul style="list-style-type: none"><li>- Direction et conseil d'administration</li><li>- Clubs affiliés</li><li>- Membres</li></ul>
ADOPTÉ LE	2 décembre 2025

## 1. RÉSUMÉ

Pickleball Nouveau Brunswick s'engage à protéger les renseignements personnels qui lui sont confiés par ses membres. Pickleball NB gère les renseignements personnels conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels (LPRP) du Nouveau-Brunswick et à d'autres lois telles que la Loi sur la protection des renseignements personnels et des documents électroniques (LPRPDE), le cas échéant. La collecte de renseignements personnels est nécessaire pour assurer la prestation continue de services à nos installations membres et à leurs membres.

La présente politique de confidentialité détaille les pratiques et les principes que Pickleball Nouveau Brunswick suivra pour protéger les données personnelles de ses membres.

## 2. ÉLÉMENTS DE LA POLITIQUE

### 2.1 Collecte de renseignements personnels

À moins que la raison de la collecte d'informations personnelles ne soit évidente et que la personne fournisse ses données personnelles à cette fin, Pickleball Nouveau Brunswick communiquera les finalités de

la collecte de données, soit oralement, soit par écrit, avant ou au moment de la collecte d'informations. Pickleball Nouveau Brunswick peut collecter des données directement auprès des personnes ou indirectement auprès d'un club de pickleball membre, avec le consentement de celles-ci ou conformément à la loi.

Pickleball Nouveau Brunswick ne recueillera que les données personnelles nécessaires à la réalisation des objectifs suivants :

- a) Assurer la santé et la sécurité des membres, des participants, des employés et du public.
- b) Confirmer l'éligibilité des membres à participer aux événements de Pickleball Nouveau Brunswick, y compris ses compétitions, ses stages, ses cliniques et ses réunions.
- c) Se conformer aux obligations légales de Pickleball Nouveau Brunswick.
- d) Informer les personnes des programmes, avantages, services et possibilités de collecte de fonds de Pickleball Nouveau Brunswick (par exemple, les tirages au sort en ligne)
- e) Fournir les produits ou services demandés
- f) Pour tenir à jour les listes de participants et de membres et gérer les avantages connexes.
- g) Pour inscrire les participants aux cours, programmes, compétitions ou événements de Pickleball Nouveau Brunswick
- h) Pour conserver les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence pour les participants aux programmes
- i) Pour satisfaire aux exigences en matière de rapports sur les subventions
- j) Pour suivre la participation, orienter la planification et éclairer les efforts de promotion afin de démontrer la valeur sociale et l'impact communautaire.
- k) Distribution du bulletin d'information
- l) Pour les transmettre à Pickleball Canada afin qu'elle les utilise conformément à sa politique de confidentialité

## **2.2 Utilisation et divulgation des renseignements personnels**

Pickleball Nouveau Brunswick n'utilisera ou ne divulguera les renseignements qu'aux fins identifiées ci-dessus ou à une fin identifiée au moment de la collecte.

Nous n'utiliserons ni ne divulguerons les renseignements d'une personne à d'autres fins, à moins d'avoir obtenu son consentement.

Pickleball Nouveau Brunswick ne vendra pas les listes de membres à des tiers

## 2.3 Consentement

Le consentement sera obtenu pour la collecte, l'utilisation ou la divulgation de renseignements personnels, sauf dans les circonstances limitées suivantes :

- a) En cas d'urgence menaçant la santé, la vie ou la sécurité personnelle d'une personne
- b) Lorsque les renseignements personnels sont accessibles au public (comme les numéros de téléphone figurant dans un annuaire)
- c) Lorsque la collecte, l'utilisation ou la divulgation de renseignements personnels est autorisée ou exigée par la loi.
- d) Lorsque nous avons besoin des conseils juridiques d'un avocat

Le consentement peut être donné par écrit, par voie électronique ou oralement (en personne ou par téléphone).

Dans les cas ne concernant pas des renseignements sensibles, nous pouvons nous fonder sur un consentement par « opt-out ». Le consentement peut être présumé lorsque la personne a été informée et s'est vu offrir une possibilité raisonnable de refuser que ses renseignements personnels soient utilisés pour des envois postaux, la promotion de nouveaux services ou produits ou la collecte de fonds, et qu'elle n'a pas exercé ce droit.

Pickleball Nouveau Brunswick présume le consentement à l'utilisation et, le cas échéant, à la divulgation des renseignements personnels que nous avons déjà recueillis, aux fins pour lesquelles ces renseignements ont été recueillis

Un membre peut retirer son consentement à l'utilisation et à la divulgation de ses renseignements personnels à tout moment, sauf si ces renseignements sont nécessaires à Pickleball Nouveau Brunswick pour remplir ses obligations légales.

Les coordonnées professionnelles et autres informations accessibles au public sont exclues de la présente politique, car ce type d'informations n'est pas considéré comme des informations personnelles et peut être collecté, utilisé et divulgué sans consentement.

## **2.4 Stockage, sécurisation et maintien de l'exactitude des renseignements personnels**

Pickleball Nouveau Brunswick s'engage à garantir la sécurité des renseignements personnels qui lui sont fournis par ses membres. Pickleball Nouveau Brunswick protège les renseignements personnels d'une manière adaptée à leur caractère sensible et déploie tous les efforts raisonnables pour prévenir toute perte, utilisation abusive, divulgation ou modification des renseignements personnels, ainsi que tout accès non autorisé à ces derniers.

Pickleball Nouveau Brunswick protège les renseignements personnels à l'aide d'une série de mesures, notamment :

- a) Le déchetage des documents papier et la suppression définitive des documents électroniques.
- b) Le verrouillage des classeurs.
- c) La mise en place de contrôles de sécurité pour les employés et d'un accès restreint au principe du « besoin d'en connaître ».
- d) L'utilisation de mots de passe sur tous les ordinateurs de Pickleball NB
- e) La révision et la mise à jour continues de nos politiques de sécurité à mesure que la technologie évolue

Pickleball Nouveau Brunswick ne conservera les renseignements personnels que pendant la durée nécessaire à la réalisation des objectifs identifiés ou à des fins légales ou commerciales.

## **3 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE**

La politique sera révisée tous les trois ans, ou selon les besoins opérationnels.

## **4 ENTRÉE EN VIGUEUR**

La présente politique entrera en vigueur le 1er juin 2026.